



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- L.6313-1- 1°** Les actions de formation
- L.6313-1 – 4°** Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L 6211-2

Qualiopi est une certification dédiée aux organismes de formation, CFA, prouvant qu'ils dispensent des prestations de qualité.

Issue de la réforme de la formation professionnelle (5 septembre 2018) mise en place par le Ministère du travail, cette certification se base sur le Référentiel National Qualité – RNQ, soit 7 critères composés de 32 indicateurs. Autant de preuves attendues qui obligent à la mise en place d'une démarche de qualité globale. Entamée en janvier 2020, la MFR de Châteauneuf sur Isère est maintenant certifiée QUALIOPi depuis le 26 janvier 2021.

A noter : Les organismes de formation professionnelle qui souhaitent bénéficier des fonds publics ou mutualisés des OPCO doivent désormais être certifiés par des organismes tel que Qualiopi.

Les 7 critères (composés au total de 32 indicateurs) sont :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.